

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 26

Séance du 20 Janvier 2026

Nombre de membres présents : 17

L'an deux mil vingt-six et le vingt janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 20

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 3

Date de la convocation

14/01/2026

Date d'affichage

14/01/2026

Objet de la délibération n° 02-2026

Institution et vie politique – Maintien ou non des fonctions de Madame Aurélie SECULA, adjointe au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations de fonctions et signature

Présents

JP. CULOS, C. PAVAILLER, C. ROMERO, S. MAZAS, F. GARRIGUES, C. DEBONS, M.J. SCHIFANO, S. PRADELLES, F. ESTEVES, A. TAHRI, JC. MALTHE, C. SCHIFANO, O. RACAUD, JC. LAPASSE, R.M MARTINEZ FUENTE et H. DUTKO

Absents excusés

C. CLERGEAU, A. SECULA, M. PLANA, J.F. MULLER, E. UMUTESI, ME RAYSSAC ORRIT, A. CIERCOLES, D. DOUMERC I. CERE,

Pouvoirs

C. CLERGEAU à C. PAVAILLER J.F. MULLER à C. DEBONS	D. DOUMERC à S. MAZAS
---	-----------------------

M. CULOS Jean-Pierre a été nommé secrétaire

Délibération n° 02

Le Maire explique à l'Assemblée délibérante que par arrêté n°01-2026 en date du 8 janvier 2025, les délégations de fonctions et de signature ont été retirées à Mme Aurélie SECULA, 2^{ème} adjointe.

En effet, le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.2122-18 prévoit que le maire peut retirer, à tout moment, les délégations qu'il a accordées à un adjoint, sous réserve d'en informer le conseil municipal dans les plus brefs délais qui doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du retrait des délégations de fonction et de signature à Mme Aurélie SECULA, 2^{ème} adjointe au Maire et de se prononcer sur le maintien ou non des fonctions à cette dernière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à la majorité avec 17 POUR et 3 ABSTENTIONS

- PREND ACTE du retrait des délégations de fonctions et de signature à Mme Aurélie SECULA, 2^{ème} adjointe au Maire ;
- DECIDE de faire cesser dans ses fonctions Mme Aurélie SECULA en tant qu'adjointe au Maire ;

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

21 JAN. 2026

21 JAN. 2026

- DECLARE supprimer le poste d'adjoint et ainsi porter le nombre d'adjoints à 5 ;
- AUTORISE le Maire à communiquer cette décision au représentant de l'Etat ;
- AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le : **21 JAN. 2026**
Et publication ou notification du : **21 JAN. 2026**